

décès de l'une des plus zélées, Madame Simoneau. Les associées ne manqueront pas d'offrir à sa mémoire le tribut de leurs prières.

À ces explications que nécessitait la modification apportée à l'Ouvroir de N.-D. d'Afrique, le conférencier ajoute d'intéressants récits de missions, en particulier une lettre d'un missionnaire de Mangu, au Kikuyu, endroit où sont déjà deux jeunes Canadiennes parties du Postulat de Québec, Sr Jacques-Marie (Mlle McCone, de Québec) et Sr Thomas de Villeneuve (Mlle Bégin, de Charlesbourg).

Enfin la causerie se termine par un tableau de nature à faire rêver : celui des œuvres merveilleuses accomplies par la sodalité de Saint-Pierre-Claver, fondation assez récente de Mme la comtesse de Lelechowska. Cette société, dont le siège est à Rome, a pour but de secourir toutes les missions d'Afrique. En la seule année 1907, elle expédiait des dons en nature pour la valeur de \$ 5500.00, tant en objets de culte qu'en articles divers : depuis un autel portatif, jusqu'à des robes d'enfant, des poupées et des vélocipèdes.

L'Ouvroir de N.-D. d'Afrique ne saurait avoir la prétention d'arriver à de semblables résultats ; car il est loin d'avoir à son service les mêmes agents de propagande.

Mais, si la sodalité de Saint-Pierre Claver a pu être appelée la Mère des Missions, pourquoi l'Œuvre québécoise n'aspire-t-elle pas au titre de Mère des Missions canadiennes en Afrique ?

Les avantages spirituels accordés par Monseigneur l'Archevêque aux membres de l'association sont un gage des bénédictions du ciel. Ces avantages sont les suivants :

« 1<sup>o</sup> La bénédiction du Saint Sacrement à chaque réunion.

« 2<sup>o</sup> Une indulgence de cent jours à chaque réunion des « dames charitables, et aussi à toute personne qui contribuera à « la bonne œuvre.

« 3<sup>o</sup> Indulgence de cent jours, à gagner le jour de la fête de « N.-D. d'Afrique (8 décembre) par tout associé qui récitera un « Ave Maria avec l'invocation : « *Notre-Dame d'Afrique, priez « pour nous.* »

« 4<sup>o</sup> Indulgence de cent jours à la même condition, chaque « fois que les dames viendront travailler à l'Ouvroir. »